

**Province de Québec**  
**Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs**

---

## **Avis Public**

Par les présentes, un avis est donné par le soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la *Municipalité Notre-Dame-des-Sept-Douleurs*.

**QUE :**

Le Conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2022, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023 (résolution numéro 22.11.12.13) qui se tiendront le samedi au Centre communautaire de l'Île et qui débuteront aux heures indiquées :

Le 14 janvier à 9 h 00  
Le 11 février à 9 h 00  
Le 11 mars à 9 h 00  
Le 8 avril à 9 h 00  
Le 13 mai à 9 h 00  
Le 10 juin à 9 h 00  
Le 8 juillet à 9 h 00  
Le 12 août à 9 h 00  
Le 9 septembre à 9 h 00  
Le 14 octobre à 9 h 00  
Le 11 novembre à 9 h 00  
Le 2 décembre à 9 h 00

Donné à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ce vingt-neuvième jour de novembre de l'an deux mille vingt-deux

Denis Cusson  
Directeur général et greffier trésorier